

Centre de recherches et d'études arabes (CREA)
Règlement intérieur des études
Dispositions propres

1- Le programme d'étude

Le programme est sanctionné uniquement par des attestations. Il est échelonné sur 6 niveaux conformément au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECR):

- A1 : niveau débutant
 - A2 : niveau faux-débutant
 - B1 : intermédiaire
 - B2 : avancé
 - C1 : perfectionnement 1
 - C2 : perfectionnement 2
- Le nombre d'heures assigné par niveau est de 70h.

2- Assiduité aux cours

Toute absence aux cours doit être justifiée par un rapport médical ou une excuse écrite présenté(e) dans un délai de trois jours ouvrables à compter de la date d'absence. Le Conseil de la FdL se réserve le droit de juger de la validité du document produit.

Vu le rythme semi-intensif des études, un avertissement est adressé à l'étudiant qui aurait atteint un taux de 15% d'absence aux cours

3- Inscription aux cours

Les étudiants en mobilité s'inscrivent auprès de leurs facultés d'accueil à l'USJ.
Pour le grand public, l'inscription se fait directement auprès du CREA.

- Le seul document requis pour l'inscription au CREA est la fiche y afférente.
- L'inscription n'est pas soumise à des frais de dossier. Les droits d'inscription sont réglés en un seul versement et ne peuvent être remboursés une fois payés.

4- Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances se fait comme suit :

- Partiel : 30% de la note finale
- Final : 60% de la note finale (45% écrit - 15% oral)
- Participation : 10% de la note finale

En cas d'absence jugée valable à l'examen partiel, une épreuve de remplacement est organisée à une date ultérieure fixée par le Directeur du CREA.